

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu la délibération du 19 mai 2014 relatif au régime indemnitaire des agents départementaux,

Vu la délibération du 16 novembre 2020 relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, est vacant,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 11 septembre 2023, madame Bérandère Prud'homme Sabos, attaché territorial, est chargée des fonctions de secrétaire générale par intérim pour le pôle aménagement et développement territorial

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **10 OCT. 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines

Caroline MEZIERES

Reçu de réception en préfecture
062-226200012-20231010-RH9989VO102023-AI
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023